

Département : ARDECHE

République Française

Arrondissement : LARGENTIERE

Liberté – Egalité - Fraternité

Commune de **ST ETIENNE DE FONTBELLON**

Date de convocation : 24 novembre 2025

Date d'envoi : 24 novembre 2025

Date d'affichage : 24 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 007-210702312-20251201-53_2025-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 53-2025
LUNDI 1^{er} DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le premier du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire

Présents : 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, JABRY Alain, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, CADET Dominique, MARTIN Marie-France, BENOIT Nadine, BOIRON Yves, BOUDON Alain, CHARRE Béatrice, COMPERE Philippe, FARJON Philippe, MAZON Elisabeth, ROBERT Sonia, VACHERESSE Marc, GIMON Jean-Paul, BARBAROUX Sylvie, BALDYGA Benjamin

Absents ayant donné procuration : 3 –, ALLIX Jean-Marie à CORTIAL Patrick, MOURARET Sophie à PERRIER Bernadette, ROURE Christine à ROUX Philippe

Absents n'ayant pas donné procuration : 0

Secrétaire de séance : PERRIER Bernadette

OBJET : Demande de subvention « Promotion des mobilités douces par la mise en place de feux intelligents et l'élaboration d'une étude pour la création d'une passerelle piétonne » auprès de la CCBA et de l'Etat

Monsieur le Maire rappelle que la Commune faisait face à un accroissement important de la circulation automobile sur le secteur Route de l'ancien stade / Pont de la Mûre, ce qui génèrait des problèmes de circulation, nuisait à la sécurité et provoquait comportements agressifs et incivilités.

Une commission « mobilité » avait donc été mise en place. Ses travaux ont permis de faire un état des lieux complet de la situation, via différentes campagnes de comptages et des échanges avec les autorités concernées (Communauté de Communes, Services routes du Département...). Une étude a également été engagée en partenariat avec le CEREMA.

Une fois le diagnostic posé, des membres de l'association « Vivre ensemble à Saint Etienne » ont été associés à l'étude des différentes solutions. Il en est ressorti les objectifs partagés suivants sur la nécessité de :

- Rééquilibrer les flux nord/sud sur le chemin de la Mûre, en évitant de déplacer les perturbations vers d'autres quartiers ;
- Eliminer une partie du trafic de transit « parasite », généré par des habitants de communes limitrophes ou d'automobilistes quittant la déviation à cause du ralentissement du rond-point des Moulines ;
- Sécuriser les modes alternatifs à la voiture (piétons, vélos...)
- Réduire le nombre de véhicules et la vitesse pour la sécurité des nombreux enfants qui fréquentent le secteur ;
- Expérimenter différents dispositifs techniques et en premier lieu des feux intelligents ;
- Communiquer / sensibiliser les utilisateurs de cette voie sur leur comportement et les itinéraires alternatifs.

La Commune a donc mené depuis plusieurs mois une expérimentation de feux dits « intelligents ». Il s'agit de feux commandés par radars qui permettent de donner priorité aux automobilistes qui se présenteront au Pont de la Mûre en venant du village ou des quartiers Ferrières / Chiffeaux. Une fois ces voitures passées, la 2ème priorité est donnée aux voitures descendant de la Route de la Mûre / les Bleynoux. En fin de cycle, le feu passe au vert pour les véhicules circulant sur la Route de l'ancien stade et allant vers le village ou les quartiers hauts.

Depuis, les retours sur les feux tricolores provisoires installés sont globalement positifs. Les comptages réalisés du 19 au 26 mars inclus laissent apparaître une baisse du trafic de 14.9 % et une réduction de la vitesse de 15 %.

Il est donc proposé au Conseil municipal de transformer cette expérimentation en dispositif pérenne.

Par ailleurs, le pont de la Mûre constitue un point de passage important. Cependant, sa largeur particulièrement étroite rend la circulation piétonne parfois difficile et peu sécurisée, en particulier aux heures de forte affluence.

Afin de renforcer la sécurité des piétons et d'améliorer les déplacements doux, la Commune souhaite lancer une étude de faisabilité en vue de la création d'un cheminement piéton au niveau du pont de la Mûre. Il pourrait par exemple s'agir de créer une passerelle piétonne / vélo en parallèle du pont, ou encore d'élargir le pont via une dalle à créer. Cette étude permettra de présenter les différentes solutions possibles, les coûts de construction (au stade étude préliminaire), les contraintes techniques, les études complémentaires à réaliser (géotechnicien, BE béton armé, BE structure), un planning de réalisation tenant compte des études préalables à mener.

Monsieur le Maire explique que ces travaux peuvent prétendre au concours de la Communauté de Communes dans le cadre du « Dispositif d'aide à l'investissement des communes 2024-2026 » et au concours de l'Etat dans le cadre du dispositif DETR/DSIL. La Commune doit autofinancer à minima 20% de l'opération HT.

Le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 58 579€ H.T.

DEPENSES	MONTANTS H. T.	RECETTES	MONTANTS H. T.
Installation des feux (Rampa Energies)	24 800€	DETR (30%)	17 573.70€
Installation de socles pour feux, installation pour alimentation électrique, réfection de chaussée... (entreprise SATP)	27 779€	CCBA (35%)	20 502.65€
		Autofinancement Commune (35%)	20 502.65€
Etude de faisabilité pour l'aménagement piétonnier et cycliste du Pont de la Mûre	6 000€		
TOTAL	58 579€		58 579€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet et son plan de financement ;
- Sollicite le concours de la CCBA dans le cadre de l'aide à l'investissement des Communes 2024-2026 pour un montant de 20 502.65€ ;
- Sollicite le concours de l'Etat dans le cadre de la DETR / DSIL pour un montant de 17 573.70€ ;
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de séance,
Bernadette PERRIER



Le Maire,
Philippe ROUX



Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 007-210702312-20251201-53_2025-DE

